

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1481

présenté par

M. Cabaré, M. Laqhila, M. Le Bohec, M. Fiévet, Mme Valetta Ardisson, Mme Mauborgne,
Mme Pascale Boyer, Mme Thillaye, Mme Elimas, M. Vignal, Mme Vanceunebrock,
Mme Muschotti, M. Martin et Mme Bagarry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.